

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Rome.

Nos lettres de Rome, dit le *Monde*, datent des 21 et 23 janvier.

Les obsèques de S. Em. le cardinal Melchiorri ont eu lieu le 20, à dix heures du matin, dans l'église de San Salvatore in Lauro, avec l'assistance du Saint-Collège et du Saint-Père, qui a présidé. Le clergé français, les ordres militaires, un grand nombre d'officiers et de soldats des zouaves et de la légion, la plupart des membres de la colonie française étaient rendus à la cérémonie.

Le soir, la dépouille du défunt a été transportée avec le cérémonial d'usage épiscopal par le cardinal de S. Em. le cardinal Melchiorri, à la caserne Seristori, pour y être enseveli.

Notre correspondant nous donne quelques détails dont voici le résumé sur l'assassinat du zouave pontifical Bertrand Cazes, ancien sous-officier au 20^e bataillon de chasseurs à pied français, promu comme soldat au bataillon des zouaves pontificaux, homme rangé, distingué, plein de dévouement au Saint-Père, et que ces chefs avaient placé au premier rang pour l'instruction des recrues.

Cazes faisait peu du quartier, et d'ordinaire se faisait ses courses avec un ami. Le soir, cet ami avait une permission et était allé au théâtre. Le temps était mauvais; il pleuvait, et Cazes, cependant, vers six heures, voulut se rendre à la caserne Seristori, pour y porter à raccommoder une paire de guêtres noires. Il sortit ayant ses guêtres sous le bras.

Trois quarts d'heure plus tard, Cazes étant pu probablement faire sa commission, puisqu'il tenait encore ses guêtres sous le bras, revenait à la caserne Sainte-Marie in Trastevere, et déboula sur la place, à l'angle de laquelle se trouve une pharmacie; il pleuvait toujours.

Quelques minutes avant, une femme romaine, sortant de la pharmacie, avait rencontré un Romain de sa connaissance, qui lui-même y traitait pour affaire; et le Romain lui avait dit :

— Vous n'avez point de parapluie, n'est-ce pas ? Si vous n'attendez un instant, nous nous ramènerai chez vous.

De sorte que, à quelques pas de la place, collée au mur pour n'être pas vue, elle se cachait dans un angle de la porte, la femme attendait.

Un homme de haute taille, venant derrière le zouave, l'a frappé de la main gauche, et le zouave, par un mouvement naturel, a tourné la tête à gauche, et s'est posée la main, offrant à la droite de sa gorge une ouverture. Celui-ci y a plongé son couteau à deux tranchants, et avant de le retirer, l'a ramené vivement pour élargir la plaie et couper la carotide.

C'est ainsi qu'il a agi à la manière des maîtres de la révolution italienne. Ce coup, qui est traditionnel, il a servi à la mort de plusieurs Romaines.

Le malheureux zouave, frappé à mort, se trouvait cependant encore sur ses jambes et cherchait à marcher. Dans ce moment même, le Romain dont nous parlons se baissa et ouvrit la porte de la pharmacie; la femme poussa un cri terrible, et se précipita vers le Romain et de la main, frappant la victime du pied dans les reins pour la faire tomber et s'enfuir.

La foule se rassemblait aussitôt, car le meurtrier est très-peuple, et toute la brigade de gendarmerie du rione (arrondissement), arrivait. Pendant que l'on allait chercher à se relever et qu'on le portait à la pharmacie, les gendarmes déboulaient de tous côtés et surveillaient les portes de la rue par laquelle le zouave avait dû chercher à fuir.

Cazes avait instinctivement contenu dans sa main le sang de sa large blessure. Dans la pharmacie, il ne put, dit-on, prononcer que le mot *poignard*, ferma les yeux et s'évanouit. On banda sa plaie et on le transporta à l'hôpital voisin de San Galliciano; mais sur la porte on s'aperçut qu'il avait cessé de vivre.

L'assassin avait dû choisir et étudier son lieu. Aussitôt après le crime, il s'est jeté dans une maison à deux issues; dans le *hasard*, ce *hasard* terrible aux Romains, et que nous appelons la Providence, avait fait une chose bien simple : avant fermé une des deux issues. Quand les gendarmes entrèrent dans cette maison, l'assassin était blotti contre un mur dans le couloir. Le poignard était à terre, et qu'on suppose que, dans l'obscurité, l'assassin avait voulu ainsi le laver; mais il n'avait point réussi, car le sang était entre dans les rainures et maculait la jonction de la lame et du manche.

Au moment où il frappait sa victime, l'assassin n'avait point de manteau. Il avait que son bras fut libre, et dans la nuit de la maison il était soigneusement lavé à la manière des Italiens. Mais l'assassin n'avait point de manteau. Il avait que son bras fut libre, et dans la nuit de la maison il était soigneusement lavé à la manière des Italiens. Mais l'assassin n'avait point de manteau. Il avait que son bras fut libre, et dans la nuit de la maison il était soigneusement lavé à la manière des Italiens.

Quand, sommé de déclarer son nom, il a répondu : *Luigi Napoleoni*, on a cru tout d'abord qu'il mentait et voulait dérouter la justice. Mais tel est bien son nom. Et, certes, ce crime n'a pas été son coup d'essai. On a trouvé à son domicile des lettres et des papiers, la plupart chiffrés; et nous devons rectifier ce que notre correspondant disait dans sa première lettre de son état misérable. Il est, au contraire, d'une famille peut-être importante dans le pays d'Aquila, et vivait depuis peu à Rome avec son frère, dans un palais du *Largo dell'Impresa*, où habitent divers personnages, entre autres Mgr Svegliafi, secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers; M. le marquis Ulloa, ministre du roi de Naples; son frère, le général Ulloa, et M. le général de Courten, commandant la 1^{re} subdivision militaire pontificale.

Luigi-Napoleoni va être jugé, toute affaire cessante, par le tribunal suprême de la Consulte.

Trois individus avec lesquels Luigi-Napoleoni avait des relations suivies, et qu'il avait vu longuement avant de commettre le crime, ont été arrêtés.

Le lendemain 17, le général marquis Zappi, commandant la 2^e subdivision, a adressé un ordre du jour à l'armée pour déplorer la mort du zouave Bertrand Cazes, engager les soldats à garder l'attitude pleine de modération et de dignité qu'ils ont eue jusqu'ici, et constater que tout le peuple de Rome maudit le crime de cet étranger.

Un service funèbre a été célébré dans la basilique de Sainte-Marie in Trastevere pour le repos de l'âme de Bertrand Cazes, assassiné en haine du Souverain-Pontife et de l'Eglise qu'il servait. La compagnie à laquelle il appartenait, diverses sections de l'armée, beaucoup d'officiers de zouaves, le général de Courten, le pro-ministre des armes, et une grande foule de peuple ont assisté à la cérémonie.

On a reçu à Rome beaucoup de recrues pour le bataillon des légionnaires et pour le régiment des zouaves. Le colonel d'Argy se fait aimer, apprécier par la population.

Les négociations de M. Tonello paraissent être arrivées au résultat relativement favorable que nous avons pu prévoir, c'est-à-dire que le gouvernement de Florence, une fois conséquent avec la doctrine qu'il a exaltée par l'organe de M. Ricasoli, de l'Eglise libre comme en Amérique, laissera le Pape nommer les Evêques aux diocèses vacants, renoncera à l'*exequatur*, au *placet* et au serment.

Certes, quand on connaît le naturel religieux et profondément attaché à l'Eglise du peuple italien, on ne peut s'empêcher de prendre en considération profonde un gouvernement assez aveuglé sur ses propres intérêts pour froisser ce peuple dans le plus élevé de ses sentiments. Mais il faut que les choses soient ainsi : si M. Ricasoli était raisonnable, sage, intelligent des intérêts italiens, il fonderait peut-être quelque chose de durable; et l'Italie, telle que nous la voyons étant donnée, ce serait un fleau pour le monde qu'elle se constituât solidement.

M. Ricasoli aurait bien voulu renverser les rôles, et, tout en feignant d'émanciper l'Eglise, obliger le Pape à soumettre préalablement à l'agrément du Roi les Evêques à nommer, ce qui était tout simplement établir une tyrannie inique, une situation pire que la situation actuelle, constituer enfin le Roi juge en dernier ressort de la dignité et de la capacité des membres de l'épiscopat. Or, la cour de Rome n'a pas admis que M. Tonello fit valoir de telles prétentions, dont lui-même d'ailleurs reconnaissait, dit-on, l'inconvenance exorbitante; mais, par un sentiment d'extrême délicatesse et par une intelligence véritable et pratique des choses, elle a spontanément offert de choisir des sujets qui, par leurs antécédents ou leur conduite, n'auraient pas été signalés comme prenant part aux agitations politiques.

Cela étant admis, il s'ensuivrait que les Evêques choisis par le Pape seraient préconisés au prochain consistoire de février, qu'ils se rendraient immédiatement dans leurs diocèses respectifs, sans avoir chacun d'autre acte à remplir à l'égard de l'autorité civile que celui d'adresser au préfet une copie de la Bulle d'institution canonique dont l'original ou une autre copie serait affiché dans la cathédrale, et la du haut de la chaire à tous les fidèles.

Reste la question des biens ecclésiastiques et des messes épiscopales.

Comment sera-t-elle résolue ? C'est ce que notre correspondant ne saurait indiquer. Il se croit seulement en mesure d'affirmer que la convention dont il est fait tant de bruit entre M. Scialoja, ministre des finances, et la maison Langrand-Dumonceau de Belgique, ne saurait être approuvée à Rome.

Les comités révolutionnaires de Rome continuent à agir par intimidation; malheureusement, quelques familles romaines cèdent à la peur et n'osent se montrer au spectacle. Dans la soirée de mardi, il n'y avait que quatre-vingt-quatorze personnes dans le parterre du théâtre Apollo. Quand aux loges, elles étaient

occupées; mais chacun sait que les loges sont louées à la saison.

Nous ne voulons pas blâmer les Romains, lesquels se montrent d'ailleurs fort susceptibles dès qu'on parle de leurs imperfections dans le *Monde*; il y a, ce nous semble, dans la question des théâtres, des circonstances atténuantes. Les comités ne parlent de rien moins que de mettre le feu à toutes les salles de spectacle, c'est-à-dire de renouveler l'exploit du théâtre Alibert, qu'ils ont brûlé complètement en janvier 1863; ils envoient des lettres anonymes de tous côtés, menacent de jeter des bombes dans le parterre, font des avances à plusieurs personnes honorables... (des avances dans lesquelles ils relèvent toute la bassesse de leur caractère), et la police est obligée de faire des sondages et de surveiller activement les conduits du gaz.

Russie.

Nous trouvons dans l'*Europe* de Francfort le texte de la note-circulaire déjà signalée, il y a quelques jours, par le télégraphe, et dans laquelle le prince Gortschakoff s'attache à justifier l'initiative que son gouvernement a prise d'abolir le concordat qui depuis 1847 réglait ses rapports avec le St-Siège. A cette note est annexé un fort long mémoire en russe de réponse aux graves accusations que les documents récemment publiés sur le gouvernement pontifical font passer sur la Russie. Le prince Gortschakoff ne trompera personne par le faux semblant de modération qu'il affecte de garder dans ses paroles; l'opinion publique est suffisamment édifiée sur l'injustice et sur la violation des actes contre lesquels s'élèvent les courageuses protestations du Souverain-Pontife. Il convient toutefois de prendre acte de l'assurance donnée par le ministre russe "qu'autant que cela dépendra de Sa Majesté, ses sujets catholiques romains n'auront pas à souffrir de cette rupture des rapports entre les deux cours." Nous attendrons les effets de cette promesse.

Voici la note-circulaire qui a été envoyée à tous les agents de la Russie :

"Les actes de la cour romaine ayant forcé Sa Majesté l'Empereur à rompre tout rapport diplomatique avec le gouvernement du Pape, nous avons été contraints d'abolir le concordat de 1847, qui réglait les rapports du cabinet impérial avec le Saint-Siège. L'usage de Sa Majesté l'Empereur, qui publie cette détermination, vous est connu. Ce document ne fait que constater l'abolition du concordat; il n'est accompagné d'aucune considération pour motiver ou expliquer cette mesure. Cette rupture du cabinet impérial, n'ayant d'autre vue que de ménager le Saint-Siège, n'a pas été observée par le gouvernement du Pape.

"Ce gouvernement vient de publier une suite de documents dont le fond et la forme tendent à décharger le Saint-Siège de toute responsabilité en mettant les torts du côté du gouvernement impérial. Ce recueil explique le conflit regrettable d'une façon inexacte et partielle; la cour de Rome, par ce procédé, nous débarrasse des scrupules qui nous avaient retenus jusqu'alors.

"Le gouvernement du Pape nous appelle sur le terrain des débats et nous impose même l'obligation de l'y suivre. Les actes de notre auguste souverain ne craignent pas la lumière du jour. Vous trouverez ci-joint un exposé fidèle des faits qui ont amené la rupture des rapports diplomatiques entre les deux cours; vous êtes autorisé à donner à ce document la publicité que vous jugerez convenable.

"Vous vous appliquerez surtout à faire ressortir ce point, que le gouvernement impérial, en suivant la cour de Rome sur cette voie de récriminations, n'est animé d'aucune pensée hostile contre le Saint-Siège. Le gouvernement de l'Empereur n'a qu'une chose en vue : rétablir la vérité. Les principes de tolérance religieuse et la sollicitude continuelle de l'Empereur pour toutes les confessions religieuses existant dans ses Etats, ne resteront pas moins la règle immuable de sa conscience politique. Autant que cela dépendra de Sa Majesté, ses sujets catholiques romains n'auront pas à souffrir de cette rupture de rapports entre les deux cours, rapports que notre auguste souverain était heureux d'entretenir en considération des intérêts religieux de ses sujets."

France.

(Correspondance particulière.)

Paris, 28 janvier.

S'il fallait en croire les bruits qui circulent, les réformes du 20 janvier se réduiraient dans la pratique à peu de chose; du moins en ce qui concerne la presse et le droit de réunion. Non-seulement on dit que les tribunaux correctionnels seraient investis de la faculté de suppression, ce qui ne ferait que déplacer une pénalité dont les journaux se flattaient d'être enfin affranchis; mais encore l'administration conserverait, par le maintien de l'autorisation préalable, le monopole de la naissance et de la transformation des organes de l'opinion

publique. Pour ce qui regarde ce dernier point, le double semble difficile, des ministres affirmant eux-mêmes que le gouvernement ne peut se dessaisir du pouvoir dont il est armé; mais que devient, dans ce système, la déclaration portant que "le pouvoir discrétionnaire" sera aboli? Comment concilier ces paroles avec le maintien de l'arbitraire administratif?

On prétend aussi que le droit de réunion ne serait point concédé en matière politique. Il ne serait que le corollaire de la loi sur les coalitions ouvrières et sur les associations économiques. Il ne s'appliquerait par conséquent qu'aux affaires industrielles et commerciales, et ceux qui se réjouissaient déjà du parti que les candidats indépendants pourraient en tirer au point de vue électoral sont menacés d'en être pour une illusion perdue.

Si le droit d'interpellation devait être, dans la pratique, réadmis d'une manière analogue, on ne voit plus trop ce qui resterait des réformes dont l'opinion s'est un instant émue et qui lui ont été présentées comme le couronnement de l'édifice.

Il y a eu lieu de croire que le discours du 14 février, en éclairant tous ces points, viendrait rassurer le public. Ce serait faire injure au réformateur du 20 janvier que de supposer que ses décrets sont un leurre, et c'est pourtant ce qui arriverait si l'interprétation qui se fait pour actuellement dans les régions officielles venait à triompher. Pour ma part, je refuserai d'y croire jusqu'à la dernière heure.

Un autre bruit qui préoccupe de plus en plus le monde financier est celui d'un emprunt. On l'a nie, on le dément encore, mais les craintes persistent et elles ont même acquis une intensité qui réagit sur l'ensemble du marché. Sans doute, si l'emprunt a lieu, on lui donnera une forme nouvelle, des apparences rassurantes; on le présentera même comme un gage de paix; mais le fond n'en sera point changé, et dans le public on est convaincu, à tort ou à raison, qu'un emprunt décrété pour de grands travaux publics ne servirait qu'à masquer de grandes dépenses de guerre.

Sur ce point encore, un éclaircissement officiel et catégorique est nécessaire. Une simple note du *Moniteur* ne suffirait pas à dissiper l'appréhension des intérêts; c'est le discours du trône qui peut seul, par une déclaration précise, ramener la confiance.

On annonce, comme devant paraître sous peu de jours, une brochure sur la question allemande par le comte Ch. de La Guéronnière, frère du sénateur, connu déjà par une intéressante publication sur les hommes d'Etat d'Angleterre. On dit que M. de Bismark est fort maltraité dans ce nouvel écrit.

Le prince Paul de Broglie, frère du prince Albert, l'éminent académicien, est entré aujourd'hui même à Saint-Sulpice. Il y a longtemps que le prince nourrissait ce projet, mais il en avait retardé l'exécution afin de se bien connaître lui-même qu'il obéissait à une vocation certaine et non à un pieux entraînement. Après avoir refusé tous les brillants mariages qui s'offraient à lui, il a quitté la marine, où ses talents et son nom lui assuraient un magnifique avenir, et ce matin l'ancien lieutenant de vaisseau revêtait l'habit ecclésiastique à Issy, maison de noviciat de la congrégation de Saint-Sulpice.

Le prince Paul de Broglie est âgé de 33 ans.

On lit dans la *Patrie* :

"On nous assure que le gouvernement, devant les observations dont nous nous faisons l'écho au sujet des prérogatives constitutionnelles du Sénat, serait à la veille d'élaborer des réformes intéressantes les travaux de ce grand corps de l'Etat.

"Il ne serait pas impossible que les résolutions du gouvernement fussent connues cette semaine."

"Les réunions tenues au ministère de la justice pour l'étude du projet de loi sur la presse sont presque quotidiennes.

"Aujourd'hui encore, il y a eu une délibération chez M. le garde des sceaux à laquelle assistaient le ministre d'Etat, le ministre de l'intérieur et le ministre président le conseil d'Etat.

On lit dans la *France* :

"La seule question qui divise le gouvernement pour la loi sur la presse est celle du maintien de l'autorisation.

"On affirme que dans les hautes sphères du pouvoir la suppression de l'autorisation est généralement considérée comme la conséquence de la lettre de l'Empereur.

"Si cette question est résolue dans ce sens, l'élaboration de la loi nouvelle reposerait sur les bases suivantes :

"1^o Tous ceux qui voudraient fonder un journal seraient tenus d'en faire la déclaration, à Paris, au ministère de l'intérieur, et dans les départements, devant les préfets;

"2^o La responsabilité des gérants res-

ponsables se combinerait avec celle des imprimeurs et des auteurs;

"3^o Le cautionnement serait élevé à 100,000 francs pour les journaux de Paris;

"4^o Le timbre serait réduit;

"5^o Les tribunaux pourraient prononcer la suspension ou la suppression, après un certain nombre de condamnations, et dans des cas exceptionnels qui seraient déterminés;

"6^o Les peines corporelles seraient considérablement réduites; les peines pécuniaires seraient augmentées;

"7^o L'obligation de signer les articles serait maintenue."

Angleterre.

(Correspondance du *Journal de Bruxelles*.)

Londres, 20 janvier.

Le correspondant du *Times*, à Berlin, qui passe pour très-bien renseigné, lui adresse une lettre qui a été fort remarquée ici au sujet des compensations territoriales réclamées par la France après la paix de Nikolsbourg. Il paraît que les territoires revendiqués étaient beaucoup plus étendus et plus importants qu'on ne le croyait dans le principe. Outre les districts de Sarrelouis et de Sarebruck, c'est-à-dire le plus vaste bassin houiller du continent, le cabinet des Tuileries demandait la Bavière rhénane, le Palatinat et la Hesse rhénane avec Mayence, c'est-à-dire une position militaire commandant le cours du Rhin, et de plus le Luxembourg. M. de Bismark, qui avait déjà fait à l'attitude menaçante de la France plusieurs concessions très-désagréables à son amour propre et contrairement à ses desseins, telles que la retrocession éventuelle du Schleswig septentrional, le maintien de la royauté saxonne et l'intégrité de l'empire d'Autriche, M. de Bismark se montra digne alors de sa réputation de fermeté. Il sentait qu'il était perdu moralement s'il cédait un seul pouce du territoire allemand. Il répondit par un refus aux demandes de compensations territoriales. La France le subit, mais sans retirer formellement ses prétentions. Pour clore l'incident, M. Drouyn de Lhuys, qui avait essayé cet échec diplomatique, dut se retirer, et M. de La Valette, son successeur provisoire, publia la fameuse circulaire toute confite de protestations conciliatrices envers l'Allemagne avant l'entrée de M. de Montier aux affaires. Par suite de cet adroit arrangement, la politique de M. Drouyn de Lhuys a été désavouée, sans que le ministre actuel se trouvât obligé d'adopter une ligne de conduite différente en conséquence de ce désaveu.

Londres est encore sous l'impression du cri de détresse qui a été poussé avant hier par 200 personnes s'abimant sous la glace dans le Regent's-Park. Il faut renoncer à décrire cette scène d'horreur. Il suffit de dire que 30 personnes ont perdu la vie et qu'au moment où j'écris, il y a des cadavres qui n'ont pas encore été retrouvés. Comme on pouvait s'y attendre, les journaux regorgent depuis deux jours de lettres dans lesquelles des correspondants anonymes ou avoués font preuve de ce bon sens pratique dont les Anglais sont si fiers, mais qu'ils ne déploient guère que le lendemain d'un accident. Toutes les suggestions de ces braves gens sont excellentes, mais il y aurait, selon moi, un moyen beaucoup plus simple d'empêcher les accidents, — ce serait de faire pour Hyde-Park et pour le Regent's-Park ce qu'on a fait pour le parc de St. James, et de réduire à trois pieds la profondeur du lit des bassins et des rivières artificielles qui ornent ces lieux de plaisance. De cette façon, personne ne pourrait s'y noyer, malgré le penchant invétéré des Anglais pour le suicide.

Le parti conservateur vient de perdre un homme qui a tenu une place distinguée dans ses rangs : c'est le très-honorable Brownlow Cecil, lord Barleigh, marquis d'Exeter, — le descendant du fameux ministre de la reine Elizabeth. Son fils aîné, lord Barleigh, qui représente actuellement au Parlement le district nord du comté de Northampton, lui succède.

Voici une nouvelle preuve de l'empressement du parti libéral à prêter son concours au ministère actuel pour faire passer une mesure de réforme électorale. M. Goschen, député de la cité de Londres, l'un des membres les plus jeunes et les plus distingués du cabinet Russell-Gladstone, répondant à un toast porté à la Chambre des communes dans un banquet donné par le lord maire, a déclaré que si le parti conservateur croyait devoir présenter un bill de réforme, ce projet de loi aurait droit à la considération et à l'impartialité de tout le parti libéral. Il est de l'intérêt du pays que cette question brûlante soit décidée, et il convient de l'étudier, en dehors des considérations de parti, comme indépendamment de jugements préconçus; car il ne manque pas de gens en Angleterre qui voudraient voir ce grand problème résolu par la coopération des deux grands partis politiques.

Permettez-moi de vous parler maintenant d'un autre banquet qui aura un

intérêt tout particulier pour vous, c'est-à-dire du premier dîner annuel de la *Société belge de bienfaisance*, célébré hier soir dans les salons de la Taverne de Londres. Je vous ai entretenu de cette excellente institution au mois de juillet dernier, au moment de sa création par M. Gérard Wich, votre digne vice-consul à Londres, et par M. Meugens. Elle a grandi vite, et la meilleure preuve, c'est qu'elle a son dîner annuel : dès qu'une institution charitable dine en Angleterre, elle vit, son avenir est assuré. Dans le principe, ces agapes fraternelles devaient être célébrées strictement entre Belges, dans le bel hôtel que tient M. P. de Keyser dans le Blackriars. Mais lord Bury, le colonel Loyd-Lindsay, et quelques-uns des volontaires qui ont reçu une si brillante hospitalité à Bruxelles, ayant été avertis des intentions du comité, ont sollicité la faveur de contribuer à l'œuvre et de participer au banquet. Il était impossible de refuser une invitation aussi gracieuse (que d'ailleurs ces messieurs s'adressent à eux-mêmes) : seulement, il fallut renoncer au "Royal-Hotel", dont la salle à manger ne tient que 60 convives, et se réfugier dans la Taverne de Londres, où il y a place pour le double. Ajoutons vite que M. de Keyser, bien que le banquet se donnât pas chez lui, a voulu présider à son ordonnance et que, par la somptuosité du repas, il a prouvé que "le véritable amphitryon n'est pas toujours l'amphitryon ou l'on dine".

Donc vers 6 1/2 heures, cent vingt convives, Belges et Anglais, prenaient place dans une salle décorée d'un fort beau trophée de drapeaux des deux nations, au-dessous duquel se détachait le buste de votre souverain bien-aimé, Léopold II. Sous cette espèce de dais prit place le président du banquet, sir Benjamin Phillips, ex lord-maire de Londres. Permettez-moi de remarquer tout de suite qu'on a vu avec chagrin le président d'honneur de l'œuvre, le président *natural* du banquet, se laisser remplacer dans cette circonstance par un étranger. Je me fais simplement l'écho des murmures que j'ai entendus autour de moi en disant que sous le buste de Léopold II devait s'asseoir, en cette circonstance, son représentant officiel à Londres. Le fauteuil de président a été occupé avec beaucoup de tact et de dignité par sir B. Phillips, qui avait à sa droite M. le colonel Loyd-Lindsay, lord Bury et M. Wich; à sa gauche, M. Delepierre, secrétaire de la légation belge à Londres, et M. Meugens. On remarquait aussi dans l'assemblée Mgr Eyre, curé catholique de Hampstead; un officier des ingénieurs (volontaires) de Leeds, en tunique écarlate chamarrée d'or, et plusieurs officiers et soldats du 1^{er} Surrey, tous gris (je parle de leur uniforme). Sir B. Phillips portait les insignes de commandeur de l'ordre royal de Léopold.

Le repas, pendant lequel la musique du 1^{er} régiment de Surrey exécuta des symphonies, fut très-cordial. Quand vint le moment des toasts, le président porta la santé de la Reine, laquelle fut acclamée par les Belges, qui chantèrent en chœur le *God save the Queen* avec les artistes réunis sous la direction de M. Farqué, le grand violoncelliste belge, pour rehausser la cérémonie par leur concours volontaire.

Après quoi Sir B. Phillips porta la santé de S. M. le roi des Belges, protecteur de la Société, et parla en ces termes : "J'ai maintenant à vous proposer un toast que vous accueillerez, j'en suis sûr, avec une cordialité parfaite, avec une affection vraie, avec l'enthousiasme et la fidélité de gens qui aiment leur roi et leur pays. En proposant la santé de "notre royal protecteur Sa Majesté le roi des Belges" (tonnerre d'applaudissements), je vais traiter un sujet qui n'est pas sans difficulté, mais je suis profondément convaincu que tout ce que je pourrai dire sur le compte de Sa Majesté sera fort au-dessous de la vérité et ne donnera qu'une idée imparfaite de ses qualités, de sa haute valeur et de ses vertus. (Applaudissements.) Vous n'ignorez pas que j'ai eu le bonheur, dans le courant de l'année dernière, d'offrir l'hospitalité de la Cité à Sa Majesté et à sa gracieuse Compagne; eh bien! cette courte entrevue a suffi pour me convaincre et pour donner aux citoyens de Londres l'assurance que Léopold II est le digne héritier de son père (appl.) — que le désir le plus sincère de son cœur est que son pays jouisse d'une constitution libre, que son peuple soit heureux, que l'industrie reçoive des encouragements, que le commerce, les arts et les sciences fleurissent. (Appl.) Plus tard, j'ai eu, ainsi que plusieurs de mes compatriotes, l'occasion de voir Sa Majesté dans son heureux pays, au sein de sa heureuse famille; eh bien! messieurs, permettez-moi de vous féliciter de ce que vous aviez, dans la personne du roi des Belges, un souverain dévoué aux intérêts les plus précieux de l'humanité, un souverain dont toutes les facultés et la vie entière sont consacrées au bonheur de son peuple. Je suis heureux de pouvoir dire que le Roi est au premier rang des promoteurs de cette admirable institution, car partout où les inté-

rets du peuple belge sont en jeu, nous trouvons toujours Sa Majesté prête à ouvrir son cœur et sa bourse. Puisse-t-il régner longtemps sur son pays, afin de servir d'exemple, comme son père, aux monarches de la terre, afin de faire la joie de sa famille et le bonheur de son peuple.

Je renonce à décrire les applaudissements frénétiques avec lesquels ce toast fut accueilli par les Belges, avides de montrer leur amour pour leur Roi, et les volontaires anglais, jaloux de lui témoigner leur reconnaissance. Pour mettre le comble à l'enthousiasme, M. Ph. Paque, artiste belge, entonna le *Brabançonne* sur le cornet à piston et l'aidoite fit chorus. L'effet de cette *Marsellaise* pacifique et mélodieuse était indicible.

Après la santé du prince de Galles et de la famille royale d'Angleterre vint le toast inévitable à l'armée, à la marine et aux volontaires. C'est surtout sur ces derniers que porta l'éloquence de l'ex-lord-maire, qui montra qu'il pouvait passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

"J'ai vu, dit-il, les volontaires en diverses circonstances. J'ai eu récemment la bonne fortune de les voir faire leur entrée dans la ville de Bruxelles et, pendant sept longs jours, je les ai vus dans cette superbe cité constamment sous le feu (Rires.) Mais, messieurs, je suis heureux de vous assurer que le matériel de guerre pendant cette campagne, du côté du bon peuple belge comme du côté des volontaires anglais, a été fourni par cette dame si connue et si distinguée sous le nom de madame Cluquet. (Rires.) C'était un plaisir d'être témoin des exploits de ces braves, de les voir charger l'ennemi et recevoir ses charges à leur tour, avec des démonstrations d'amitié que j'espère bientôt voir se renouveler en Angleterre, dans cette grande cité. (Applaudissements.) Permettez-moi d'exprimer un vœu sincère et ardent, c'est que tous les volontaires d'Europe ne soient jamais appelés à rendre d'autres services à leurs pays respectifs que ceux que nous leurs avons vu rendre à Bruxelles et que j'espère les voir rendre bientôt à Londres." (Applaudissements.)

Le colonel Loyd-Lindsay répondit que le banquet offert à Bruxelles par le roi Léopold II aux volontaires étrangers avait été comparé par les journaux à un épisode des *Mille et une nuits* — cette description, loin d'être exagérée, lui paraissait plutôt au-dessous de la vérité. Il ajouta qu'il était venu de très-loin pour assister au banquet; certes il savait que la charité ne fait pas défaut en Belgique et que les Belges sont assez riches pour secourir leurs pauvres, néanmoins il désirait ardemment apporter son obole.

Lord Bury fit un éloge brillant de la Belgique et rappela ces temps où Londres et Paris étaient encore dans un état voisin de la barbarie, tandis que tous les raffinements de la civilisation et du luxe florissaient déjà à Bruges et à Gand.

Le lord maire but ensuite au succès de la Société, qu'il loua comme une admirable mise en action de la devise nationale *L'Union fait la Force*. En réponse au toast porté aux *Fondateurs* de l'association, M. Wich a esquissé l'histoire de cette institution. Il a rappelé que comme vice-consul il recevait de nombreuses demandes de secours de la part de pauvres ouvriers belges qui étaient envoyés en Angleterre par des entrepreneurs et qui, une fois arrivés, ne trouvaient pas l'ouvrage qu'on leur avait promis. Il pensa que les Belges aisés à Londres étaient assez nombreux pour former une société qui viendrait en aide à ces malheureux et leur fournirait les moyens de revenir dans leur patrie. Telle a été l'origine de l'association. Depuis sa fondation elle a déjà donné des secours à 250 sujets belges dans l'indigence et elle en a rapatrié 200. (Vifs applaudissements.)

M. Mengens a prononcé à la suite de son collègue quelques paroles bien senties qui ont été aussi fort applaudies.

Quand vint le toast porté au trésorier et autres fonctionnaires de l'association, sir B. Phillips exprime l'espoir qu'il n'en serait pas de la *Société belge* de cette autre institution sur laquelle un homme charitable voulait être renseigné avant de souscrire. "A-t-elle un compte chez vous?" demanda-t-il au banquier de la Société. "Oui, elle a un compte, mais pas d'argent."

Pour toute réponse, le trésorier de la Société belge a fait connaître qu'il avait en caisse 675 liv. st. (près de 17,000 fr.) dont 2,500 fr. souscrits par S. M. le Roi.

Le dernier toast a été bu avec justice à la santé des artistes qui avaient prêté gratuitement leur concours à cette fête. Je citerai, entre autres, une jeune cantatrice italienne, Mlle. Ziliani, qui a mis une belle voix au service d'une belle action, et votre admirable violoncelliste Paque, qui a joué une fantaisie de sa composition sur des motifs de la *Traviata*. En l'écoulant, ma pensée se reportait vers Servais et je répétai à part moi, avec une variante, ces vers si connus d'un vaudeville français :

Da haut des cieux, ta demeure dernière, Prince de l'Art, tu dois être content.

La population de la France.
RAPPORT A L'EMPEREUR.
J'ai l'honneur de soumettre à V. M. les tableaux du recensement de la population de l'empire exécuté dans le courant de l'année dernière, en conformité du décret du 28 mars 1866.

Malgré l'influence fâcheuse des épidémies qui ont servi, pendant les cinq dernières années, sur presque tous les points de la France; malgré les causes de maiaise qui ont atteint particulièrement certaines régions, comme la maladie des vers à soie et celle de la vigne, la crise cotonnière, etc., je suis heureux

de constater que le mouvement ascensionnel de la population ne s'est pas relenti.
Les 89 départements de l'Empire comptaient, en 1861, 37,386,161 habitants. La population recensée en 1866 s'élève à 38,067,094, présentant ainsi, en cinq ans, une augmentation de 680,933.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les corps de troupes de terre et de mer qui, le 15 mai 1866, date du recensement de l'armée, étaient employées en Algérie, à Rome, au Mexique, dans les colonies et dans les stations navales, ensemble 125,000 environ.

La population totale se répartit de la manière suivante :
Sexe masculin. 17,014,109
Sexe féminin. 19,052,985
Total général : 36,067,094

L'augmentation pendant la période quinquennale précédente (1856 à 1861) avait été pour les 16 départements anciens de 677,738; elle est en 1866 de 673,797, soit en moins 3,941; mais cette minime différence est compensée et au delà par le chiffre plus élevé des troupes éloignées de France qui ont échappé cette année, au recensement. Les trois nouveaux départements concurrent pour 7,136 habitants à l'augmentation générale, qui se trouve ainsi portée à 680,933.

Cinquante-huit départements sont en progrès et donnent un excédant de 787,392 habitants; dans les trente-et-un autres départements, la diminution est de 106,459.

Ci-joint un tableau indiquant, par département, le chiffre des augmentations et des diminutions.

Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

CANADA:

QUEBEC, 20 FEVRIER 1867.

L'insurrection féniennne.

Si l'on en croit les dernières dépêches télégraphiques que nous publions dans une autre colonne, l'insurrection féniennne serait terminée. C'est possible; mais il faut se garder de prendre à la lettre les nouvelles qui nous viennent par cette voie, du moment qu'on sait que le gouvernement anglais a la main sur les opérateurs du télégraphe et qu'il est intéressé, pour empêcher une nouvelle incursion des féniens américains en Canada, à représenter l'état des choses sous le jour le plus favorable. Il y a d'ailleurs dans les dépêches quelque chose qui ne s'explique guère. Comment se fait-il, par exemple, que pas un des insurgés, qu'on représentait dans une dépêche précédente comme dans l'impossibilité de s'échapper, n'ait été arrêté; comment se fait-il, encore, que le gouvernement anglais continue à envoyer des troupes en Irlande, si l'insurrection est réellement balayée?

Cependant, tout en révoquant en doute l'exactitude des dépêches transmises par le télégraphe intercontinental, nous n'en persistons pas moins à croire que les bandes féniennes ne tiendront pas longtemps devant l'armée anglaise, quelques soient d'ailleurs leurs forces.

Mexique.

Le 6 février, le dernier soldat français a quitté la capitale du Mexique. Les impériaux ont remporté successivement plusieurs victoires sur les libéraux.

La capture de Juarez n'est pas confirmée.

Décidément, messieurs les officiers de l'artillerie royale sont sous l'impression que Québec et ses environs sont sous le régime de la loi martiale.

L'autre jour, nous attirions l'attention des autorités militaires en cette ville sur le fait qu'en plantant la cible sur laquelle ils s'exercent dans la direction du chemin qui conduit de l'île d'Orléans à Québec, les artilleurs s'exposaient à mener des accidents et peut-être des malheurs; et nous nous demandions pourquoi ils avaient choisi pour placer leur cible précisément le seul endroit du pont de glace où soit tracée une voie de communication.

Nos remarques ont été reproduites dans la *Chronicle* et elles ont dû tomber sous les yeux de messieurs les officiers de l'artillerie qui ne peuvent, par conséquent, prétendre cause d'ignorance.

Il est donc évident que messieurs les artilleurs se croient en pays conquis. Est-ce que la corporation de Québec ne pourrait pas, par la voie du pro-maire, les désabuser et leur faire entendre raison.

Nouvelles Religieuses.

Dimanche dernier, Monseigneur l'Administrateur a conféré l'Ordre sacré de la Prêtrise à M. Philippe Moreau, diacre de ce diocèse. Ce Monsieur, après avoir dit, le lendemain, sa première messe à la chapelle des MM. du Séminaire, est parti immédiatement pour l'Île-Verte, où il doit exercer les fonctions de vicaire, à la place de M. J. O. Drapeau, nommé curé de St. Norbert du Cap-Chat.

M. L. N. Bernier, ci-devant curé du Cap-Chat, a quitté ce poste pour celui de N. D. du Lac Témiscouata, où il remplace M. F. Ign. Paradis. Ce dernier a été nommé à la cure de Ste. Agathe de Lotbinière, à la place de M. Richardson, qui avait bien de se reposer un peu des fatigues du ministère.

M. W. Couture, ci-devant employé comme prêtre auxiliaire au Petit Séminaire de Québec, a été nommé, la semaine dernière, vicaire à St. Jean Port-Joli.

Du patriotisme en barre.

On se rappelle que, il y a environ deux mois, quelques dizaines de canadiens-français yankéifiés, qui consacrent, aux Etats-Unis, le peu de loisirs que leur laissent leurs oraisons extatiques devant le fétiche du républicanisme, à vilipender leur pays natal au profit de leur pays d'adoption, se réunissaient à New-York en convention dans le but de régler, sans appel, les affaires de l'univers. On se rappelle encore que la fameuse convention nomma une commission chargée d'exécuter, toujours sans appel, les décrets de l'auguste aréopage.

Le premier de ces décrets vient de paraître dans le *Message* de New-York, l'organe obligé, officiel de toutes les apostasies qui se produisent dans l'ordre religieux comme dans l'ordre social; c'est un mémoire adressé au Congrès américain et aux législatures d'Etat pour les supplier de ne pas laisser passer dans le domaine des faits accomplis le projet de confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord.

Les quatre illustres signataires du décret ont parfaitement saisi et parfaitement rendus les sentiments éminemment patriotiques de la convention dont ils ont été constitués les interprètes. On voit que ces gens-là comprennent la patrioterie moderne, qu'ils sont à la hauteur de leur siècle et surtout à la hauteur de leur entourage.

Dans les pays arriérés comme le Canada, on est encore sous la très fautive impression qu'un homme de cœur qui aime son pays et qui s'en trouve éloigné par des malheurs ou des accidents, ne peut jamais oublier au point de laisser les intérêts de son pays d'adoption primer, dans son cœur, les intérêts de son pays natal. Il paraît que c'est là une doctrine immorale au dernier degré, et que ceux qui la professent sont des monstres qui mériteraient la corde si on pouvait seulement prouver qu'ils ont en et perdu l'occasion d'aller se dévouer de leurs préjugés aux écoles américaines.

Écoutez plutôt les quatre chargés d'affaires de la fameuse convention; les italiques sont de nous :

A la seconde convention annuelle des Canadiens-Français habitant les Etats-Unis, tenue à New-York, le 1er décembre 1866, les soussignés, formant la commission exécutive, furent chargés de préparer un Mémoire concernant le projet soumis à la considération du gouvernement de la Grande-Bretagne par les provinces avoisinantes du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

C'est pourquoi les soussignés, après avoir examiné avec le plus grand soin tous les faits qui ont trait à cette importante question, prennent la liberté de représenter :

Que l'idée d'une union des provinces britanniques de l'Amérique du Nord et de leur consolidation sous un seul gouvernement a été conçue depuis longues années dans le but avoué d'arrêter l'extension territoriale des Etats-Unis par la création d'un pouvoir rival à leurs côtés et contrecarrer l'influence de la démocratie américaine par l'érection d'un gouvernement basé sur des principes monarchiques;

Que le projet actuel de confédération a été élaboré par les délégués provinciaux en 1864, époque à laquelle la guerre civile avait atteint une phase critique pour les Etats du Nord;

Que les déclarations publiques des ministres de la couronne dans les diverses colonies, telles qu'on les retrouve dans leurs discours et leurs rapports; que le ton d'hostilité de la presse confédéraliste lorsqu'il s'est agi des institutions américaines durant et après vos troubles civils, et l'esprit de dénigrement qu'elle n'a cessé de montrer envers les hommes les plus éminents des Etats-Unis, font également voir l'immédiat qui dicte l'exécution de ce projet de confédération;

Que les nouvelles fortifications qu'on avait projetées et qui sont maintenant en voie de construction aux points stratégiques les plus importants; que le nombre plus qu'ordinaire de troupes régulières que l'on entretient dans la province; que le prompt armement des places fortes et des troupes avec les armes de l'invention la plus récente, tout cela, ajouté aux allusions peu bienveillantes des hautes autorités militaires, tend à démontrer comment l'Angleterre — appuyée par ses dépendances vice royales qui bornent le territoire américain au nord, avec un chemin de fer sans solution de continuité de Halifax jusqu'à l'extrémité du Haut-Canada, dispose exclusivement des communications télégraphiques grâce au câble atlantique, et enhardit du reste par l'état encore mal raffermi des relations intérieures du pays — comment l'Angleterre, disons-nous, sera prête à soutenir à pied levé ses

disputes internationales avec les Etats-Unis;
Que l'attitude menaçante de la confédération projetée aura l'effet de troubler constamment les rapports des Etats du Sud avec leurs voisins des provinces, et devra nécessiter un surcroît de dépenses de la part du gouvernement américain afin de se mettre à l'abri d'attaques par terre ou par mer, sur les frontières et sur les côtes;

Que le peuple américain, attiré par les tentatives historiques de la civilisation vers l'unité de gouvernement et l'harmonie des institutions politiques et sociales, a toujours protesté contre l'établissement de gouvernements monarchiques dans cet hémisphère, soit au Nord, soit au Sud, et vos pétitionnaires ne peuvent voir de raisons suffisamment fortes pour l'engager à s'écarter aujourd'hui de sa politique traditionnelle;

Qu'une grande partie, sinon la majorité des provinces qui doivent être mises sous le même joug se sont prononcées contre ce projet au moyen de pétitions, de remontrances, d'assemblées, et par les protestations de leurs représentants, et qu'on en presse néanmoins l'exécution en dépit de ces vœux bien connus, pour les objets contraires aux intérêts industriels et nationaux les plus chers aux Américains;

Que vos pétitionnaires demandent avec instances que les Etats-Unis ne voient pas d'un œil indifférent s'établir sur leurs frontières septentrionales une confédération qui, dans l'opinion de ses auteurs, tant en Angleterre que dans les colonies, est destinée à favoriser les projets hostiles à la prospérité et aux occupations paisibles des citoyens américains; c'est pourquoi ils prient votre corps éclairé d'adopter telles mesures qui, de votre sagesse, auront l'effet d'arrêter l'accomplissement de cette confédération;

Que vos pétitionnaires, par attachement pour leur propre patrie autant que leur pays d'adoption, sont vivement désireux de voir les deux peuples vivre dans les termes d'une amitié sincère et d'une paix durable, choses que la Confédération n'est pas de nature à réaliser, ils le croient fermement, et, pour preuve de ce qu'ils avancent, ils appellent respectueusement votre attention sur les documents attachés à ce mémoire dans lesquels chacune de leurs assertions est appuyée par des faits.

Voilà comment, en l'an 91 de la république américaine, quelques descendants abâtardis des héros de 1775 et de 1812 comprennent l'amour de la patrie!!!

Dans cette longue énumération des raisons qui doivent engager la république américaine à s'opposer à l'exécution du projet de confédération, tout est exclusivement au point de vue américain.

Les signataires du mémoire ne se demandent pas si la confédération fera ou ne fera pas le bonheur de leurs compatriotes du Canada, si elle augmentera ou n'augmentera pas leur influence et leur prospérité; est-ce qu'un Canadien-français qui a le bonheur de vivre sous la loi *lynch* et de se chauffer l'épiderme au soleil s'émoussent de ces bagatelles-là?

Pour messieurs les membres de la convention franco yankee de New-York, tout se résume en une seule question: la confédération fera-t-elle les affaires de la république américaine?

La confédération va contrecarrer l'influence de la démocratie américaine; messieurs de la convention qui sont démocrates avant d'être canadiens-français crient: haro sur la confédération!

La confédération va mettre les Canadas et les autres provinces en état de soutenir leur dignité et de se faire respecter de leurs arrogants voisins; messieurs de la convention, qui sont américains avant d'être canadiens-français, crient: haro sur la confédération!

La confédération va favoriser le développement des ressources industrielles et commerciales du Canada; messieurs de la convention, qui sont marchands, colporteurs, industriels américains avant d'être canadiens-français et qui craignent la concurrence, crient: haro sur la confédération!

L'établissement de la confédération va établir en Amérique, au profit du Canada, un équilibre rationnel, et rendre plus difficile au Nord le rôle de bourreau qu'il joue actuellement vis-à-vis du Sud; messieurs de la convention, qui sont radicaux avant d'être canadiens-français, crient: haro sur la confédération!

La confédération va vraisemblablement préparer les voies à un empire puissant dans lequel le Canada jouera un rôle important et qui aura pour base le régime monarchique; messieurs de la convention, qui sont républicains avant d'être canadiens-français crient: haro sur la confédération.

Et les pauvres hallucinés qui ont signé ce document et ceux qui les y ont autorisés ne rongissent pas de s'appeler canadiens-français et ont le triste courage de dire qu'ils aiment leur pays et leurs compatriotes.

Et un des quatre signataires du ridicule manifeste a écrit, avant de passer aux Etats-Unis, les beaux vers qui suivent:

Lève ton front ô ma patrie!
Contemple le ciel radieux!
Le soleil d'un jour glorieux
Luit sur ta bannière chérie.
Peuple, déroule tes drapeaux,
Débris d'une héroïque histoire;
Va réver aux vœux, jours de gloire,
Sur la tombe de tes héros!

Qu'ils sont beaux, sur ton oriflamme,
Ces lys teints du sang de nos héros!
Je crois les voir encore poudrez,
Braver la mitraille et la flamme.
Peuple, déroule etc, etc, etc.

Un séjour de quelques années, de quelques mois aux Etats-Unis a suffi pour briser, dans le cœur du poète, la fibre patriotique qui vibrait en des vers si patriotiques!
Quel enseignement!
Comme elle doit être pure l'atmosphère où on perd si vite le culte de la patrie absente, et où on endosse si volontiers la défroque étrangère!

Publications.

L'année dernière, nous avons fait connaître à nos lecteurs un précieux petit livre publié à Montréal, par M. Eusèbe Sénécal, sous le titre de *Mois de Marie Désolée*.

Les fidèles qui vont à la Reine des anges un culte spécial, et ils sont nombreux en Canada, ont compris la pensée du pieux auteur anonyme du petit livre et dans l'intervalle, relativement court, de douze mois, l'édition a été épuisée.

Pour répondre aux demandes qui lui sont adressées, M. Sénécal vient de publier une nouvelle édition du *Mois de Marie Désolée*. Cette édition contient comme la première les exercices du mois et une notice historique sur la statue miraculeuse de Notre-Dame de Pitié conservée dans l'église de ce nom à Montréal; elle est augmentée des prières de la messe et des vêpres, d'une novaine et du chemin de la Croix.

Ce petit livre devrait se trouver dans toutes les familles. Il est en vente au parloir de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, et chez l'éditeur.

Nos remerciements à qui de droit pour le cadeau d'un exemplaire de l'ouvrage.

Grand concert catholique de Kankakee Illinois.
Monsieur le Rédacteur,
Permettez-moi un dernier mot au sujet de notre grande et belle entreprise. Il y a des gens, bien disposés d'ailleurs, quand au but de notre œuvre, qui l'approuvent, qui verraient nos succès d'un bon œil, qui font des vœux secrets pour nous, qui nous honorent de leurs meilleurs souhaits, qui louent même ceux qui nous encouragent, mais qui sont retenus dans l'inaction par les éternelles hésitations qui travaillent les âmes timides et pusillanimes; ce sont des gens à volonté faible, qui veulent et ne veulent pas, et que leurs vains desirs de faire le bien paralysent et enchaînent.

A ceux là nous dirons: que craignez-vous? qui peut arrêter les nobles élans de vos cœurs généreux? Serait-ce l'exemple des illustres Prélats de cette Province, qui se font un plaisir et un devoir de nous encourager, non seulement par leurs écrits, mais encore par l'achat qu'ils ont fait de nos billets? Serait-ce l'exemple du clergé canadien, toujours zélé, toujours prêt à répondre à l'appel que l'on fait à sa charité, qui, se mettent à la tête de notre entreprise, en a fait sa propre et personnelle affaire, répondant en cela à la voix paternelle des Evêques de cette Province? Serait-ce l'exemple de tous les dignitaires ecclésiastiques du Canada et des Etats-Unis, qui poursuivent leur œuvre d'apostolat en nous accordant la faveur de leur patronage distingué? (car le but unique de notre entreprise est le bien et le salut des âmes) — dignitaires qui forment les vœux les plus ardents et qui travaillent avec zèle pour le succès de notre œuvre, parce que notre œuvre est leur œuvre propre. Ils n'en ont pas, à la vérité, enfanté le projet, mais tous en ont été tellement enchantés qu'ils auraient été tous fiers et heureux d'en être les premiers auteurs; aussi tous l'ont ils béni du plus profond de leur cœur apostolique.

Vous qui avez la foi, et qui connaissez le prix infini de ce don du ciel; vous qui tenez à la religion de vos pères par toutes les aspirations de vos âmes et toutes les fibres de vos cœurs; vous qui donnez généreusement aux Apôtres de la Propagation de la Foi et de la Ste. Enfance, pour leur permettre d'aller annoncer la bonne nouvelle aux infidèles et aux barbares, hésitez-vous encore à suivre l'exemple de vos Prélats et des membres de notre digné Clergé qui, par la confiance et l'encouragement qu'ils nous ont accordés, vous ont donné la mesure de votre amoune et de votre sympathie pour notre cause.

Sortez donc enfin de votre léthargie, vous qui dormez du lâche sommeil de la défiance et du doute, affreux cauchemar qui tue les cœurs! Ouvrez enfin vos yeux au soleil de l'évidence qui luit depuis si longtemps sur vos têtes! Il y a des âmes qui réclament vos secours, des âmes qui vont périr si vous ne volez pas à leur aide à l'instant même. Ce sont vos frères; ils tendent les bras vers vous de qui leur doit venir le salut et la vie; ils ont la même foi et les mêmes espérances que vous; n'entendez-vous pas leurs voix suppliantes qui vous conjurent de venir à leur secours: "Sauvez-nous, car nous périssons!" "Sauvez-nous de la gueule du tigre qui cherche à nous dévorer!" "sauvez-nous des séductions du serpent qui nous promet la vie et la gloire pour mieux nous donner la mort et l'enfer!"

Mais lisez plutôt vous-mêmes la lettre suivante de l'apostat, et voyez si nos craintes sont fondées:

LETTRE DE CHINIQUY
Aux coers enfants du "Sabbath School,"
Rue Duke, Montréal, C. E.

"Chers enfants, — Le surintendant de votre école, M. Campbell, m'a envoyé \$11.25, que vous lui avez donné pour le soutien de mes écoles; et je m'empresse de vous remercier et de vous bénir pour cette preuve admirable de votre charité envers nous. Il a plu au cher Sauveur d'éprouver notre foi et de nous faire passer par de grandes tribulations; mais nous espérons que dans sa grande miséricorde il nous prépare des jours meilleurs; puisqu'il inspire à ses enfants béni la pensée de venir à notre secours. J'espère qu'après avoir fait preuve envers notre mission d'un intérêt aussi chrétien, vous n'oublierez pas,

"dans vos ferventes prières les nombreux enfants qui fréquentent les classes de notre humble institution collégiale, appelé le "Collège du Sauveur" 170 élèves participants les différentes classes de cette école. Ils sont tous dans l'église de Rome, ainsi que leurs parents, et moi-même qui fus leur pasteur. Mais depuis quelques années le Seigneur a fait brûler à nos yeux la lumière de son évangile; nous avons vu les erreurs de nos voies; nous avons pris le cher Jésus pour notre unique salut, notre unique vie, notre unique vœu, et nous nous sentons heureux à ses pieds.

"Le nombre de ceux qui abjurent la foi romaine pour se convertir à la nôtre, augmente de jour en jour. Je visitais dernièrement une famille catholique romaine, qui avait jusqu'alors résisté à tous les efforts de cette perilleuse église, mais dont les enfants (deux garçons et une fille) fréquentaient nos écoles évangéliques. La mère, qui est une très respectable femme, me dit: "Je ne sais pas ce que vous faites à mes enfants dans votre école. Depuis qu'ils y vont, je ne les envoie plus à l'école; ils étaient auparavant si sauvages! ils menaient une vie si peu chrétienne! mais ils sont maintenant si attentifs à leurs devoirs, si pieux; ils aiment tant à lire, et même à apprendre; par cœur les pages les plus intéressantes des beaux livres de l'Evangile que vous leur avez donnés! Il y a quelques temps, elle préparait à aller à votre église un dimanche matin. Mais je leur dis que nous étions catholiques, et que notre devoir était d'aller à notre église. Bien que cela fut tout-à-fait contraire à leurs sentiments, ils obéirent; ils allèrent à la messe.

"Dès qu'ils furent de retour, l'aine de mes garçons me dit, tant en son nom qu'en celui de ses sœurs: — Chère mère, pour vous obéir ce matin, nous avons été à la messe; nous y avons entendu toutes les prières, et nous, mais elles étaient toutes en latin, et nous n'avons pas compris un mot. N'est-ce pas de passer deux longues heures à entendre des prières dont on ne comprend pas un seul mot? Ah! ce n'est pas comme cela dans la chapelle du Père Chiniquy; chaque parole de ses lèvres va droit à nos cœurs. Les chants ensemble les plus belles hymnes françaises; là, chacun sait ce qu'il dit et ce qu'il fait! Oh! chère mère, nous espérons que vous ne nous bâmerez pas si nous n'allons plus entendre ces ridicules messes latines; — et si nous aons entendre M. Chiniquy et prier avec lui; ne pouvons-nous pas espérer aussi que bientôt vous nous accordez à pagner à la chapelle de M. Chiniquy?"

"Et après m'avoir ainsi parlé, ils se jetèrent tous dans mes bras, me pressèrent sur leurs cœurs, et m'embrassèrent comme des enfants; chéris peuvent seuls embrasser un mère. Je fus tellement surprise et émue que je ne pus leur répondre qu'en les pressant sur mon cœur, et en les baignant de mes larmes. J'ai peur que mes enfants n'enlèvent au jour à mon église pour m'amener à la vôtre."

"Vous pouvez comprendre combien grande fut ma joie, lorsque le dimanche suivant, je vis cette mère, entourée de ses enfants, chanter avec nous, dans ma chapelle, les louanges de Jésus!"

"C'est l'œuvre de cette école que vous m'aidez à soutenir avec vos \$11. Ah! le Dieu de l'Evangile vous bénira, mes chers enfants; il bénira vos parents aux cœurs si pieux et si chrétiens; il bénira vos professeurs qui ont semé dans vos cœurs la pieuse semence de la charité envers ceux qui sont dans le besoin."

"N'oubliez pas maintenant dans vos ferventes prières, votre ami dévoué,

"C. CHINIQUY,
Ste. Anne, Kankakee, Ill. 1er février."

Voilà pour ceux qui seraient disposés à se laisser guider par des motifs de foi, et nous arrivons à croire que c'est le plus grand nombre. Mais à ceux que l'espoir seul du gain pourrait engager à prendre de nos billets, je dirai: Je suis l'agent d'une entreprise à la tête de laquelle marche le clergé, corps respectable qui mérite toute votre confiance. Je ne tiens pas à toucher les fonds que vous pourriez me faire parvenir. Je répète ce que j'ai d'ailleurs déjà écrit sur tous les journaux du pays: "Nous acceptons des traites sur n'importe quelle banque du Canada, payable à l'ordre de M. Auguste Marchal, curé de Kankakee, boîte 350, en paiement de billets que nous leur livrerons à notre bureau, à Montréal, ou sur certificat de dépôt dans aucune de ces mêmes banques."

Je suis bien cordialement,
M. le Rédacteur,
Votre serviteur,
JOHN B. L. LEMOINE,
Directeur Général.

P. S. — Tout envoi d'argent devra être adressé au Bureau du Poste, boîte 355, Montréal, ou à notre bureau, No 1, rue Ste. Thérèse, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse, Montréal, ou au Révd. Auguste Marchal, boîte 350, Kankakee City, Illinois.

Montréal, 14 février 1867.

Les nouvelles les plus étranges circulent dans la presse, au sujet du projet de confédération. Il va sans dire que les adversaires de l'union s'empressent de saisir toutes ces nouvelles, pour les habiller à leur gré, et tâcher d'en tirer quelque parti pour leur cause.

La lumière ne tardera pas à se faire et à prouver que nous n'avions pas tort, quand nous disions que le projet de loi impérial serait basé sur les dispositions des résolutions de Québec, auxquelles on a ajouté une disposition spéciale concernant les minorités religieuses de chaque province.

Cette disposition avait été rédigée avant le départ des ministres, et le seul changement qui ait été fait à Londres, a pour but d'élargir cette disposition aux Provinces du Québec. Cette addition a été formellement approuvée par Mr. Connolly, évêque catholique d'Halifax, actuellement à Londres pour affaires concernant son diocèse.

Nous donnerons prochainement le texte même du projet de loi; nos lecteurs verront alors si nous sommes dans l'erreur.

Le projet a été présenté vendredi dernier à la Chambre des Lords. Cette date du 15, au jourd'hui, à laquelle tous les ministres anglais devaient être réunis à Londres, indique que ce projet va de suite être soumis à une discussion sérieuse, et que son adoption ou souffrira aucun retard.

Depuis que la délégation a terminé ses séances, plusieurs ministres ont voyagé sur le continent. L'hon. M. Langvign, parti de Londres à la fin de décembre, était du retour en cette

